



## CHARTRE DEONTOLOGIQUE DU RUGBY CLUB MASSY ESSONNE

Date réalisation : octobre 2011

### I – Mission, vision et valeurs

#### **\* Mission**

Soutenir et conduire toute mission d'intérêt général concourant notamment, par le biais du rugby et de ses valeurs, au soutien, au financement et à la promotion d'actions visant au renforcement de la cohésion sociale. Nos actions, principalement sur le sud de l'Île de France, visent à encourager l'apprentissage des codes sociaux grâce à un accompagnement des jeunes dans la durée et dans toutes les dimensions de leur développement (cognitif, scolaire, social et professionnel), pour mieux s'insérer dans la vie active.

#### **\* Vision : « L'Ecole de rugby, l'Ecole de la vie » et « Un esprit sain dans Un corps sain »**

Etre reconnu comme un des leaders nationaux de la détection et de la formation des jeunes joueurs de rugby et un partenaire compétent, sérieux et stratégiquement important pour la cohésion sociale et l'insertion à travers le rugby.

#### **\* Valeurs**

Le Rugby, vecteur de lien social, est un levier efficace pour travailler sur les problématiques liées à l'éducation et à l'insertion professionnelle car il véhicule des valeurs positives de discipline (ponctualité, respect des autres), impose le respect des règles et le sens de l'engagement (atteinte des objectifs) et inculque aux jeunes les codes sociaux de l'entreprise (façon d'être).

Nos valeurs répondent également à ces problématiques :

- **RCME : Respect, Combativité, Motivation, Excellence**
- Esprit d'Equipe : parce que l'Entreprise est un projet collectif
- Convivialité : des individualités qui se rencontrent et se comprennent
- Excellence : un but ultime, un moteur de progrès
- Esprit de compétition : la concurrence, un paramètre quotidien en Entreprise
- Courage : « Oser », affronter
- Solidarité extra et intra club
- Egalité des chances
- Ancrage dans le territoire

### II – Relations

#### **\* Avec les bénéficiaires**

Le RCME s'engage dans toutes ses actions à respecter ses valeurs et à tout mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs sportifs, sociaux et culturels.

Les bénéficiaires s'engagent à suivre les règles fixées et à appliquer les valeurs du RCME tout au long de leur parcours au club.



### **\* Avec les bénévoles**

Le RCME s'engage à apporter aux bénévoles le soutien et les conseils nécessaires à la réalisation de leurs tâches, et à leur expliquer les missions et le fonctionnement du club, à définir la nature et le monde de l'activité de bénévolat et à établir les modalités de collaboration avec les autres membres du RCME.

Le bénévole s'engage à coordonner son action avec les membres dirigeants du club (Président, Vice-Président, Directeur Général) et à respecter les règles de fonctionnement du club et de discrétion.

D'autre part, il s'engage également à ne pas collaborer avec d'autres clubs ou entités jugés « concurrents » à l'activité du RCME et à informer les membres dirigeants de son activité dans d'autres associations.

Les missions du bénévole peuvent être d'ordre sportive, social ou culturel.

### **\* Avec les salariés et stagiaires**

Le RCME s'engage à former les salariés et stagiaires en leur expliquant la mission et le fonctionnement du club, à définir la nature et le monde de l'activité rémunérée et à établir les modalités de collaboration avec les autres membres du RCME.

Pour les salariés et stagiaires, une description de leur mission figure sur leur contrat.

Le salarié et stagiaire s'engage à coordonner son action avec celle des membres dirigeants du RCME, à respecter le devoir de discrétion et de secret professionnel dans l'exercice de ses fonctions.

### **\* Avec les donateurs**

Le RCME s'engage à informer les donateurs de l'avancée des projets, à garantir la transparence du club sur la collecte des fonds et à utiliser les fonds pour les projets désignés.

De plus, le club s'engage à garder la confidentialité sur le nom des mécènes si cela est exigé.

Afin de pouvoir collecter ces fonds, l'association dispose d'un fonds de dotation qui n'intervient que pour les projets conventionnés et liés à l'association.

L'association est habilitée à recevoir des dons et à émettre des reçus fiscaux.

### **\* Pour le développement durable (voir ci après le détail de cette charte)**

Le RCME s'engage pour le développement durable. Pour cela, le RCME a décidé de signer une « charte », qui l'engage dans sept domaines :

- sensibiliser au développement durable,
- protéger l'environnement,
- renforcer la citoyenneté,
- faciliter l'intégration,
- agir sur la santé,
- agir avec tous,
- être solidaire.



### **Sensibiliser au développement durable**

1. Former les élus et les permanents et du club aux principes du développement durable
2. Intégrer le développement durable dans les actions de communication du club (site internet, bulletins d'information, brochures...)
3. Mettre en place des actions de sensibilisation au développement durable auprès des adhérents et du grand public
4. Sensibiliser les membres du club et le public à la protection de l'environnement et les informer des actions mises en place, notamment le tri sélectif des déchets

### **Protéger l'environnement**

5. Impliquer les joueurs et les spectateurs au respect de l'environnement
6. Recycler ou réutiliser les matériels et équipements sportifs
7. Intégrer les normes environnementales et sociales dans les critères de sélection et de gestion du matériel sportif et administratif
8. Favoriser les économies d'énergie, notamment par le choix des équipements
9. Promouvoir l'utilisation des transports collectifs et des modes de déplacement « propres » (vélos, rollers,...), notamment à l'occasion des grandes manifestations
10. Encourager et promouvoir des modes d'entretien et de gestion durable des sites sportifs

***Projets 1 à 10 seront mis en forme avec la Direction AGENDA 21 de la mairie de Massy  
(Directrice : Catherine Lafeuille) courant automne 2011***

### **Renforcer la Citoyenneté**

11. Ouvrir la pratique du sport aux femmes, et les intégrer dans les instances dirigeantes du club
12. Associer les jeunes aux instances dirigeantes, les respecter et écouter leurs propositions. Favoriser l'intergénérationnel
13. Lutter contre la violence, les pratiques sectaires et les « incivilités » dans le sport, ainsi que contre la violence des spectateurs, lors des rencontres
14. Lutter contre le dopage avec volonté et ténacité





15. Faciliter l'accès des handicapés sur les lieux des manifestations sportives

### **Faciliter l'intégration**

16. Favoriser la formation de ses adhérents et des permanents, en assurant des formations qualifiantes, notamment dans les métiers du sport

17. Intégrer les populations en difficulté en s'appuyant sur les valeurs sportives

18. Aider les adhérents en difficulté, notamment en les aidants à trouver un emploi ou une formation qualifiante

19. Développer l'esprit de « fair-play » en intégrant le respect de soi-même, de ses partenaires, des arbitres, et des adversaires dans la formation du jeune joueur

### **Agir sur la santé**

20. Travailler sur la prévention des risques et l'organisation des secours afin de garantir la sécurité des sportifs

21. Respecter la santé du joueur (fréquence d'entraînements – alternance compétitions et temps de récupération)

22. Limiter les impacts des manifestations sportives (bruit, pollution, accidents...)

23. Encourager la pratique sportive des enfants, favoriser la lutte contre l'obésité et la prévention des maladies cardio-vasculaires, en organisant des actions de découverte du sport sur le temps scolaire et extrascolaire

### **Agir avec tous**

24. Collaborer de la meilleure façon possible avec les associations sportives et les collectivités locales pour favoriser leurs projets de développement durable

25. Collaborer avec les fournisseurs et les partenaires du club pour favoriser le développement des produits ou des systèmes de production plus solidaires et plus environnementaux

### **Etre solidaire**

26. Soutenir dans un esprit de solidarité les grands blessés du rugby

27. Faire des rencontres internationales sportives des moments de coopération et d'échange de bonnes pratiques en termes de développement durable



### **III – Activités : le sportif et le social**

Le sportif et le social représente les deux activités pour lequel le RCME travaille.

Le domaine sportif est par définition rattaché à son statut de club sportif.

Le domaine social est la volonté du club d'être un acteur de la vie locale.

### **V- Relations entre les structures Association, Société Anonyme à Structure Professionnelle (SASP) et fonds de dotation**

L'association et la SASP sont deux structures indépendantes mais complémentaires.

La partie associative peut ainsi agir et réagir avec la partie professionnelle, destinée à l'équipe Séniors, dans un souci de continuité et de logique. Par exemple, les joueurs professionnels séniors interviennent à hauteur de 15 à 20 % de leur temps pour des missions liées à l'association.

Le fonds de dotation n'agit lui qu'en lien avec l'association. Il permet de recueillir de fonds liés au mécénat afin de mettre en vie des projets pour l'association.

**Vincent DUPOND**

**Co-Président Association RCME**